

## Comptes-rendus des réunions de quartiers – Novembre 2022

Les deux réunions de quartier en novembre 2022 ont réuni une dizaine d'habitants au village et une quarantaine au Peyron.

### QUARTIER DU VILLAGE - Réunion du

Madame le Maire a ouvert la réunion en annonçant l'ouverture de la Poste, grâce aux efforts de M. Donzeau, et l'ouverture prochaine de la Médiathèque au Four à pain, grâce à Mme Légal Rouger.

Les principales préoccupations au village portaient sur la circulation, le stationnement, le bruit et la propreté.

Remarque : pour la circulation, il faudrait faire savoir aux visiteurs que la route de Vence ne passe pas par le village, que le chemin de la Tourraque ne permet pas aux véhicules de déboucher sur le chemin du Baou etc, d'où la nécessité d'une meilleure signalisation, d'interventions auprès des cartes en ligne et des GPS, d'un travail sur l'emplacement et la lisibilité de certains panneaux.

Réponse : points notés. Le village est maintenant une 'zone partagée', c'est-à-dire que les piétons ont toujours la priorité partout, et la vitesse est limitée partout dans le village à vingt k/h dès la Place Sainte Barbe ou l'école de la Ferrage.

Remarque : pour le stationnement, la situation est moins difficile qu'en 2020-2021, mais les visiteurs ne sont pas les seuls à poser un problème, des Saint-Jeannois préfèrent se garer dans le village au plus près de leur domicile, par exemple sur la Place de l'Église, rue Euzière ou rue de l'Espargue .

Réponse : pendant la journée, la Police municipale donne des PVs et on mettra des barrières rue Euzière. On revoit constamment la signalisation.

Remarque : pour le bruit, le problème se pose surtout en été et tard le soir, autour de la Place Sainte Barbe et du Planestel.

Réponse : Le problème est difficile à régler quand il s'agit de propriétés privées, telles que le château de la Gaude. Il faut téléphoner à la gendarmerie à Vence, mais cela implique aussi d'y passer ensuite pour déposer plainte.

Remarque : côté propreté, la situation s'est améliorée. Pour améliorer le tri, on propose des panneaux trilingues pour les visiteurs. Les plaintes concernant les pigeons continuent; l'interdiction de nourrir les pigeons sur la voie publique n'étant pas respectée, certains demandent l'intervention de la police municipale.

Réponse : la Métropole n'a toujours pas fourni le matériel promis pour faire le grand nettoyage promis.

Remarque : le chemin des Sausses est en mauvais état, ainsi que le pavage de la Place du Planestel. Il y a du lierre à couper au parking Veyssi, et le chemin du Baou devrait être sécurisé à cause des VTT qui descendent du Baou à toute vitesse.

Réponse : le goudronnage du chemin des Sausses est prévu pour 2023 et la réfection des pavés place du Planestel a eu lieu depuis, et le lierre a été coupé. On consulte les riverains pour les VTT.

Suite à des questions sur l'urbanisme, Madame le maire a annoncé que la voie Oxygène ne fait plus partie du PLUm.

A la Ferrage, il est prévu de faire une vingtaine de logements mixtes (privés/ sociaux) au lieu de 40 logements sociaux prévus. La municipalité a quatre ans pour choisir le moins mauvais projet. Deuxièmement, le préfet a accepté d'abandonner le projet de construction d'un immeuble chemin de la Tourraque en contrebas des Gressiers à cause de l'instabilité du terrain.

Étant donné l'ouverture prochaine de la Médiathèque, il a été demandé que la page Facebook 'Bibliothèque de Saint Jeannet' change de nom pour ne pas induire les résidents de la commune en erreur.

### **Quartier les Billoires, Les Coteaux, Val de Cagnes, Chemin de Provence, Coteaux du Var et Saint Estève - Réunion du**

Ici aussi, le thème de la circulation a dominé, suivi par les nuisances sonores, la fibre et le Val de Cagnes.

Circulation : Le nouveau rétrécissement de la voie (le syphon), conçu par M. Marguerretaz, chemin de la Billoire a fait l'unanimité, même si les problèmes de vitesse et de flux de circulation continuent. La sécurité des piétons n'est toujours pas garantie, les contrôles de police semblent insuffisants, il faudrait obliger la circulation à passer par la M2210 (route de Gattières).

Réponse : Il n'est pas possible légalement de limiter le chemin de la Billoire aux riverains. La Métropole n'alloue que 150 000 euros par an pour la voirie à Saint Jeannet. Il faut donc prioriser, et il y a déjà une douzaine de demandes pour des ralentisseurs, qui coûtent entre 20 000 et 40 000 chacun. Il serait donc préférable d'utiliser l'argent de façon positive plutôt que restrictive. La municipalité a demandé à la Métropole d'analyser la circulation tout autour du Peyron et de fournir des suggestions. La route de Gattières entre le rond-point du Crédit Agricole et le chemin de la Gaudasse doit être sécurisée en 2023, et il y aura une réunion publique avant le commencement des travaux. Des intervenants ont suggéré : plus de contrôles par la police, le stationnement en alternance Chemin de la Billoire comme à Gattières direction le Broc, la végétalisation par endroits du chemin pour faire plus 'résidentiel' et moins axe routier.

La Fibre : une réunion publique (plutôt houleuse) a eu lieu la semaine avant les réunions de quartier avec des représentants d'Orange. Certains points de blocage ont pu être

résolus avec Mme le Maire, notamment pour Beaume Gairard et Saint Eloi. L'attention d'Orange a aussi été attirée sur le manque de progrès au chemin du Mas et au hameau de Saint Estève. On peut donc s'attendre à une floraison de poteaux pour amener les câbles.

Nuisances sonores : les nuisances sonores provenant du Château de la Gaude provoque beaucoup de colère. Réponse : il faut contacter la gendarmerie, comme pour le village. Plus les plaintes seront nombreuses, plus la gendarmerie réagira.

La fréquence des fêtes au Château pourrait-elle changer son statut de propriété privée en lieu public et ainsi donner lieu à une fermeture administrative? Cette suggestion sera approfondie.

Le Val de Cagnes : les habitants du quartier se sentent négligés : il a fallu des années pour refaire le chemin des Moulins; la vieille route de Vence est en mauvais état; le bus 47 ne passe plus par-là (sans aucune consultation) et des arbres risquent de tomber sur la route.

Réponse : La voirie et l'hydrologie sont du ressort de la Métropole, la Commune a dû insister pour que le chemin des Moulins soit refait; les propriétaires concernés seront avertis de la nécessité de procéder à l'élagage des arbres par la PM, les résidents seront invités à une prochaine réunion avec des représentants de la Métropole venant évaluer la route au niveau du Chemin du Mas. Cette réunion a maintenant eu lieu.

Autres remarques :

Parking deux roues : il n'y en a pas au Peyron. Au parking Veysse, les places sont souvent occupées par des voitures.

Les espaces verts au Peyron ont besoin de plus d'entretien.

Au stade, l'éclairage du parking est souvent éteint alors que les jeunes s'entraînent encore. À voir.

A la fin de la réunion, on a annoncé des réunions publiques sur les friches le 28 novembre, sur l'eau le 1 décembre, et sur la biodiversité le 2 décembre.

Merci à tous les participants qui font ainsi remonter les problèmes locaux.